ACTION URGENTE

BÉLARUS. UN ÉTUDIANT RISQUE LA PRISON POUR DES PHOTOS D'OURS EN PELUCHE

Anton Souriapine, étudiant, risque jusqu'à sept ans de prison pour avoir mis en ligne des photographies d'ours en peluche portant des pancartes en faveur de la liberté d'expression. Il a été inculpé d'« organisation d'immigration illégale ». Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Anton Souriapine, 20 ans, est étudiant à l'école de journalisme de l'université d'État du Bélarus. Il a été arrêté le 13 juillet et encourt une peine de sept ans de prison aux termes de l'article 371 du Code pénal du Bélarus (« organisation d'immigration illégale »). Ce chef d'inculpation a été retenu contre lui à la suite d'une action organisée le 4 juillet : deux membres d'une agence de publicité suédoise, Studio Total, ont traversé la frontière entre la Lituanie et le Bélarus (enfreignant ainsi la loi bélarussienne) à bord d'un petit avion monomoteur. Ils ont volé à basse altitude au-dessus de la ville d'Ivianets, située entre Minsk et la frontière avec lituanienne, et ont jeté depuis l'appareil environ 800 ours en peluche équipés de parachutes et portant des pancartes réclamant le respect de la liberté d'expression au Bélarus. Selon le droit bélarussien, Anton Souriapine pouvait être maintenu en garde à vue pendant 10 jours, après quoi il devait être libéré ou inculpé. La période de 10 jours a pris fin le 23 juillet. Étant donné qu'il n'a pas été libéré, on pense qu'il a été inculpé selon les termes de l'article 371. Son avocat n'est pas en mesure de révéler plus d'informations. Anton Souriapine a été arrêté pour avoir publié sur le site Internet Belarusian News Photos des photos des peluches qui avaient été jetées de l'avion. Anton Souriapine continue d'affirmer qu'il a reçu ces photographies d'une source anonyme. Il a été l'une des premières personnes à publier des photos des ours en peluche d'Ivianets.

Syarhei Bacharimau, qui propose des appartements à la location à Minsk, a également été arrêté : il serait soupçonné d'avoir aidé les Suédois à traverser la frontière illégalement. Ces soupçons seraient fondés sur le fait qu'il a loué un appartement à deux associés des personnes dans l'avion, qui se sont rendus à Minsk avant l'action et sont repartis juste après. Il aurait été inculpé le 16 juillet au titre de l'article 371(3) du Code pénal – aux termes duquel Anton Souriapine est détenu – et encourt jusqu'à sept ans d'emprisonnement. Le pilote de l'avion, Tomas Mazetti, a dénoncé ces arrestations dans un entretien avec le site Internet Charter97 le 18 juillet. Il a expliqué que sa collègue et lui-même n'avaient eu aucun contact avec Anton Souriapine et que Syarhei Bacharimau n'avait fait que remettre la clé d'un appartement de location.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en bélarussien, en russe ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à libérer Anton Souriapine et Syarhei Bacharimau immédiatement et sans condition ;
- priez-les instamment de garantir le droit à la liberté d'expression, conformément aux obligations internationales relatives aux droits humains, y compris l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 SEPTEMBRE 2012 À :

Président de la République
Alyaksandr Lukashenka
Administratsia Prezidenta Respubliki Belarus
ul.Karla Marksa 38
220016 Minsk, Bélarus
Fax : +375 17 226 06 10/ +375 17 222 38 72
Courriel : contact@president.gov.by
Salutation: *Dear President Lukashenka*, / Monsieur le Président,

Procureur général
Alyaksandr Koniuk
ul. Internatsionalnaya 22
220050 Minsk, Bélarus
Fax : +375 17 226 42 52 (dites : « Fax » si quelqu'un répond)
Courriel : info@prokuratura.gov.by
Salutation: *Dear General Prosecutor,* / Monsieur le Procureur général,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Bélarus dans votre pays (adresse(s) à compléter) :
Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY INTERNATIONAL

ACTION URGENTE

BÉLARUS. UN ÉTUDIANT RISQUE LA PRISON POUR DES PHOTOS D'OURS EN PELUCHE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 4 juillet, une agence suédoise de publicité, Studio Total, a organisé une action visant à attirer l'attention sur les atteintes à la liberté d'expression au Bélarus. Une vidéo publiée par Studio Total le lendemain montre deux personnes portant des masques d'animaux, dont l'une jette des ours en peluche hors de l'avion. Le ministère bélarussien de la Défense a immédiatement nié que l'espace aérien du pays avait été violé et a déclaré que la vidéo était de toute évidence un montage. À Ivianets, la police a récupéré les peluches, mais des témoins interrogés par Radio Free Europe et des médias indépendants bélarussiens ont affirmé avoir vu les oursons et le petit avion.

Studio Total a déclaré que cette campagne avait été inspirée par une action menée à Minsk en février par Pavel Vinogradov, qui avait mis en scène des animaux en peluche portant de petites pancartes réclamant le respect de la liberté d'expression et dénonçant les brutalités policières. Cet homme a par la suite été condamné à 10 jours de détention administrative pour cette action. Tomas Mazetti, qui pilotait l'avion, et sa collègue, Hanna Frey, ont reçu l'aide de deux autres personnes, dont le cofondateur de Studio Total, Per Cromwell, qui s'étaient rendues à Minsk afin de leur apporter un soutien au sol en cas de besoin.

Les autorités du Bélarus ont arrêté plusieurs personnes à la suite de l'action du 4 juillet. Syarhei Bacharimau, qui dirige une agence de location à Minsk, a été arrêté au motif qu'il était soupçonné d'avoir aidé les Suédois à traverser la frontière illégalement parce qu'il avait loué un appartement à Per Cromwell et à son collègue à Minsk. Il est toujours en garde à vue. Une adolescente de 16 ans habitant à Ivianets a également été brièvement détenue et interrogée : elle était soupçonnée d'avoir pris les photographies publiées sur Internet par Anton Souriapine.

Noms : Anton Souriapine, Syarhei Bacharimau
Genre : hommes

AU 222/12, EUR 49/012/2012, 25 juillet 2012